

Projet VitaBirse “Secteur centre” Mesures de protection contre les crues

Votation communale du 22 septembre 2024

Les inondations du secteur centre ont marqué les esprits.

- Les inondations des 8 et 9 août 2007 qui ont touché le territoire cantonal, la vallée de Delémont et plus particulièrement Courrendlin ont marqué fortement les esprits.
- Une planification des dangers crues a été réalisée sur l’ensemble des cours d’eau cantonaux.
- Pour notre commune les dangers crues ont été recensés sur l’ensemble de la Birse et ses affluents et, divisé en plusieurs secteurs selon des priorités bien définies.

Le secteur centre de “VitaBirse” est le premier aménagement à réaliser

- C’est particulièrement dans le quartier du centre de Courrendlin que les inondations se sont sévèrement manifestées ces dernières années. La séquence des mesures “Centre” sera donc faite en priorité. Elle sera suivie par les autres.
- Le projet élaboré par un groupement de bureaux spécialisés comprend un document technique, appelé projet de l’ouvrage, et un plan spécial, qui permet de cadrer la procédure d’enquête publique.

- Le projet apporte la sécurité attendue et une très forte plus-value en termes de valeur paysagère et d'attractivité pour la commune.

Le coût de la réalisation s'élève à 6,95 millions de francs

- Le crédit d'investissement de 6,95 millions de francs est soumis à la décision du corps électoral par les urnes.
- Le crédit d'investissement validé, les plans seront mis à l'enquête publique. Les décisions de subventions pourront ensuite être établies avec précision et les travaux pourront démarrer.

Le plan de financement n'affecte pas le ménage communal

Éléments du financement	coûts [CHF]	
Ouvrages de protection secteur centre (écoles)	2'550'000	<ul style="list-style-type: none"> > Le montant de l'investissement de CHF 6'950'000.- représente un plafond qui ne devra pas être dépassé. > Sur la base du préavis fédéral et cantonal du 16 avril 2024, le dossier peut prétendre à des subventions maximales. > Le taux de subvention pourrait s'élever à la hauteur de 60% des coûts admis aux subventions, sous réserve de la décision ultérieure des autorités compétentes. > La loi sur les subventions (LSubv) ne permet pas d'obtenir d'engagement plus ferme à ce stade.
Muret de protection PAI	150'000	
Muret de protection Pont Poste	170'000	
Création d'un chenal d'étiage	210'000	
Equipements techniques	230'000	
Abattage, défrichage	250'000	
Ruisseau de la Bergerie	300'000	
Compensation terrain de football	800'000	
Part communal barrage bleu-Verte	170'000	
Prestations de service	460'000	
Réserve	500'000	
Divers et imprévu	290'000	
TVA	470'000	
Crédit d'investissement	6'550'000	
Montants préfinancés	400'000	
Dépense totale	6'950'000	
Contributions CH + JU	-3'800'000	
Participations de tiers	- 600'000	
Montants préfinancés	- 400'000	
Charge restante ("RGES")	2'150'000	

- Les montants préfinancés par la commune sont à porter en déduction de la charge communale. Il s'agit des dépenses de planification et de communication du projet.
- Le plan financier considère prudemment les contributions fédérales et cantonales à hauteur de 60% des coûts effectifs, et cela en raison des conditions de la loi sur les subventions.

- Le financement (intérêts, amortissement et entretien futur) est d'ores et déjà assurée par les taxes prévues par le règlement sur la gestion des eaux de surface (RGES).
- Les coûts de compensation du terrain de football sont estimés à CHF 800'000.--.

Les enjeux sont importants et il appartient à la commune d'agir

- L'investissement et les enjeux du projet sont importants. Les subsides sont considérables. Les coûts restants n'affectent pas le ménage communal.
- C'est une responsabilité communale de veiller à ce que les inondations ne se produisent plus !

Le Conseil communal invite dès lors le Corps électoral à approuver le 22 septembre 2024 la demande de crédit de CHF 6'950'000.- permettant la réalisation du projet ViTaBirse.

Le Conseil communal

